République et canton de Genève

Commune de Collex-Bossy

Dans sa séance ordinaire du 3 novembre 2026, le Conseil municipal a voté la délibération suivante :

Délibération pour un crédit d'engagement complémentaire de F 825. -- pour le remplacement des luminaires de l'école et du centre communal et le moyen de le couvrir

Vu la réalisation du changement des luminaires de l'école et du centre communal (patrimoine administratif) terminée en 2025 et l'imprévu consistant à la reprise du faux-plafond du couloir entre la salle Borel et Jura lié à la variation de dimension entre les anciens et les nouveaux luminaires

Vu le crédit d'engagement de F 234'000 TTC voté par le Conseil municipal le 19 décembre 2023 (délibération 16/2023) pour le remplacement des luminaires de l'école et du centre communal et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2025 à 234'825.- F, laissant apparaître un dépassement de 825.- F,

Vu que ce dépassement est couvert par les subventions de Fr 22'149.- et de Fr 13'752.- (total Fr 35'901.-) versées respectivement par le fond énergie des collectivités et par SIG Eco21-Collectivités.

vu le rapport de la commission des finances

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,

Le conseil municipal décide
par 12 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 825. -- F pour couvrir le dépassement de dépense lié au remplacement des luminaires de l'école et du centre communal

2. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour le crédit initial, soit 10 annuités dès la fin des travaux en 2025.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes **- Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Affichage le : 5 novembre 2026
Délai référendaire le : 21 décembre 2026

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY * CANTON DE GENÈVE *

Dorothea Noll, Présidente du Conseil municipal